



Motifs de la décision prise suite à la consultation du public

Approbation du Document d'objectifs du site NATURA 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins »

La remarque émise lors de la consultation du public porte sur les actions à mener pour sauvegarder l'environnement, elle vise en particulier la thématique des déchets et sur l'organisation des mouillages.

Ces deux thématiques ont été prises en compte dans le DOCOB, et font l'objet de fiches actions spécifiques ;

- M 28 « lutter contre les macros déchets » ;
- G2 « Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation » ;
- M21 « Définir des zones de mouillages privilégiées pour les navires soumis à l'obligation de pilotage » ;
- M 22, « Études de faisabilité technique, administrative et financière pour la mise en place de Zones de Mouillages Organisés » ;
- M 23 « Sensibiliser les navires » ;
- M 24. »Proposition de limitation du mouillage des unités >30m dans l'Anse du Croûton ».

En conclusion, le DOCOB ne nécessitant pas de complément, le projet d'arrêté d'approbation est conservé dans la version telle que soumise à consultation du public.